Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260310-DEL_10_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le dix mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence d'Annick ROCHELLE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Annick ROCHELLE, Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Mélaine BESSIRAL, Didier FAUCHEUX, Jean-Claude BERTIN, Cédric FOUBERT, Isabelle GALLE, Jeannine HELBERT

Absents excusés : Emilie JAMOIS
Absents : Charly MARTEAU, Alexandre NOËL

Ludovic VALLÉE est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 25 février 2026
Membres en exercice : 12
Membres présents : 09
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 03 mars 2026

Délibération n° 10_2026

LOTISSEMENT DES CHÊNES
Devis pour délimitation, implantation et publicité foncière

Madame le Maire informe le conseil municipal que le permis d'aménager du lotissement des Chênes a été validé.

Elle présente un devis du cabinet d'étude Quarta (prestation de géomètre expert) pour la phase délimitation foncière, implantation des limites de lots et publicité foncière pour la somme de 6 690 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer le devis avec le cabinet Quarta pour la somme de 6 690 € HT.

A Le Loroux, le 12 mars 2026

Mme Le Maire
A. ROCHELLE,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.